

## Règlement du jeu concours : Jeu Concours FFE 5\*

### Règlement du jeu concours : Jeu Concours FFE 5\*

**ARTICLE 1 : Objet** IDEACOM SAS, ci-après dénommée IDEACOM au capital de 50.000 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 392 572 806 ayant son siège social rue de la Roquette 75011 PARIS, organise un jeu concours pour le compte de la Fédération Française d'Équitation à travers le site internet [ffe5etoiles.com](http://ffe5etoiles.com) permettant aux internautes de recevoir un prix.

**ARTICLE 2 : Calendrier** Le jeu-concours se déroulera à partir du 1 décembre 2015 et prendra fin le 3 décembre 2015 à 20h00.

**ARTICLE 3 : Inscription et participation** La participation à ce jeu est réservée aux internautes, personnes physiques disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale,

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. La participation est limitée à une seule participation, par foyer (même nom, même adresse, même e-mail).

### ARTICLE 4 : Fonctionnement du concours

Le public sera averti du présent jeu sur le site Internet ainsi que sur les Réseaux Sociaux

Pour participer au jeu, le participant devra alors :

1. Se connecter au site <http://ffe5etoiles.com/quiz-ffe-haut-niveau.html>.
2. Remplir un formulaire (les formulaires incomplets ou erronés ne seront pas pris en compte).
3. Les 2 gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants ayant obtenu le plus de réponses exactes aux 5 questions.

Toute participation sous format papier ne sera pas prise en compte.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son adresse e-mail ainsi que son nom, prénom et adresse. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation (la première). La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par IDEACOM.

### ARTICLE 5 : Le tirage au sort

Le vendredi 4 décembre dans la matinée, un tirage au sort sera effectué par IDEACOM, parmi les participants.

Dès que les résultats seront connus les gagnants recevront un email leur informant qu'ils ont gagné. Les gagnants devront recontacter IDEACOM avant le vendredi 17h afin de recevoir leur lot.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans le délai après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété d'IDEACOM.  
Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que l'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, IDEACOM ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.  
D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, IDEACOM ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.  
La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, IDEACOM se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

### **ARTICLE 6 : Les prix**

Deux gagnants seront tirés au sort :

- Le premier remportera deux places pour le Longines Speed Challenge épreuve du vendredi 4/12/2015 au soir (valeur du lot environ 90 € TTC)
- Le deuxième gagnant tiré au sort remportera deux places pour le Longines Grand Prix le prix épreuve du dimanche 6/12/2015 midi (valeur du lot environ 160 € TTC)

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit (pas de transport, pas de restauration, ni hébergement...) et sont non cessibles.

Les gagnants recevront leurs lots sur leur adresse électronique.

### **ARTICLE 7 : Remboursements**

Tout participant au concours peut obtenir sur demande à l'adresse du jeu, le remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de la demande de communication du présent règlement qui sera remboursé au tarif lent en vigueur.

Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu-concours. Le remboursement sera limité à un foyer (même nom, même adresse).

Les joueurs utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne pourront être remboursés.

### **ARTICLE 8 : Informations générales**

#### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. FFE 5\* se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si elle estime que les circonstances l'exigent. Elle ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

FFE 5\* ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, FFE 5\* ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si FFE 5\* met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement

informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, FFE 5\* n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de FFE 5\*, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, FFE 5\* se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **8.2 Promotion/Publicité**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les participants autorisent à utiliser leur nom, prénom, et leur contribution, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 8.3 ci-dessous, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu.

En participant au Jeu Concours, les gagnants autorisent FFE 5\* à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

### **8.3 Informatique et liberté**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées FFE 5\* c/o IDEACOM rue de la Roquette 75011 PARIS, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de FFE 5\*. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et

aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse FFE 5\* rue de la Roquette 75011 PARIS ou par mail à [contact@ffe5etoiles.com](mailto:contact@ffe5etoiles.com)

### 8.5 Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, FFE 5\* se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

### 8.6 Dépôt

Le présent règlement est consultable sur le site internet de FFE 5\* et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : FFE 5\* c/o IDEACOM rue de la Roquette 75011 PARIS. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

### ARTICLE 9 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de FFE 5\* ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

### ARTICLE 10 : Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Le site est accessible depuis de nombreux pays dans le monde dont la France. Chacun de ces pays pouvant avoir des lois qui diffèrent des lois françaises, les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.